

Légende Feuille de Calcul Mixte hors BTP

- 1 Adresse d'expédition du document
- 2 Numéro SIRET de l'établissement concerné par le document (les 9 premiers chiffres identifient l'entreprise (SIREN) et les 5 suivants identifient l'établissement (NIC))
- 3 Numéro de section d'établissement
- 4 Numéro de risque qui définit l'activité principale exercée par les salariés déclarés sous la section d'établissement concerné
- 5 Taux de bureau, si un B est inscrit dans cette case, cela signifie que cette section d'établissement concerne le personnel administratif.
- 6 Comité Technique National (CTN) auquel appartient l'activité de l'entreprise
- 7 Lieu du risque : adresse de l'établissement
- 8 URSSAF de versement des cotisations AT
- 9 Numéro cotisant URSSAF de l'établissement
- 10 Libellé du numéro de risque
- 11 Cout du risque avant la Réforme (antérieur au 01/01/2010)
- 12 Cout du risque nouvelle version (à compter du 01/01/2010)
- 13 Majorations forfaitaires annuelles
- 14 Récapitulatif des éléments pris en compte pour le calcul (masses salariales et cout du risque)
- 15 Détail du calcul
- 16 Récapitulatif du taux notifié avec date d'effet, date de notification, cotisations supplémentaires et complémentaires (Faute Inexcusable et Majorations) et ristourne (minorations).